MAYENNE

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL (NOMINATIFS) N°53-2023-069

PUBLIÉ LE 15 MAI 2023

Sommaire

Bureau de la réglementation générale et des élections /

53-2023-04-25-00009 - Arrêté du 25 avril 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de VILLEPAIL (2 pages) Page 4

53-2023-04-25-00003 - Arrêté du 25 avril 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de BLANDOUET-SAINT-JEAN (2 pages) Page 7

53-2023-04-25-00013 - Arrêté du 25 avril 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de GASTINES (2 pages) Page 10

53-2023-04-25-00010 - Arrêté du 25 avril 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de HOUSSAY (2 pages) Page 13

53-2023-04-25-00008 - Arrêté du 25 avril 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de LA GRAVELLE (2 pages) Page 16

53-2023-04-25-00012 - Arrêté du 25 avril 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de LA HAIE TRAVERSAINE (2 pages) Page 19

53-2023-04-25-00007 - Arrêté du 25 avril 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de LA ROCHE-NEUVILLE (2 pages) Page 22

53-2023-04-25-00006 - Arrêté du 25 avril 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de LIVET-EN-CHARNIE (2 pages) Page 25

53-2023-04-25-00004 - Arrêté du 25 avril 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de NIAFLES (2 pages) Page 28

53-2023-04-25-00014 - Arrêté du 25 avril 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de SAINT-GERMAIN-LE-GUILLAUME (2 pages) Page 31

53-2023-04-25-00017 - Arrêté du 25 avril 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de SAINT-MARTIN-DU-LIMET (2 pages) Page 34

53-2023-04-25-00011 - Arrêté du 25 avril 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de SOUCE (2 pages) Page 37

53-2023-04-25-00005 - Arrêté du 25 avril 2023 ??portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée??de la régularité des listes électorales de la commune de LA BRÛLATTE (2 pages) Page 40
53-2023-04-25-00015 - Arrêté du 25 avril 2023 ??portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée??de la régularité des listes électorales de la commune de SAINT-LOUP-DU-GAST (2 pages) Page 43
53-2023-04-25-00016 - Arrêté du 25 avril 2023 ??portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée??de la régularité des listes électorales de la commune d ARON (2 pages) Page 46

Cour d'appel d'Angers /

53-2023-05-09-00001 - COUR D'APPEL D'ANGERS - DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE REMUNERATION DES PERSONNELS (2 pages) Page 49
53-2023-05-02-00003 - COUR D'APPEL D'ANGERS - HABILITATION DE MAGISTRATS ET DE FONCTIONNAIRES A L'UTILISATION DE CHORUS FORMULAIRES (9 pages) Page 52

Bureau de la réglementation générale et des élections

53-2023-04-25-00009

Arrêté du 25 avril 2023
portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de VILLEPAIL

PRÉFÈTE
DE LA MAYENNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la citoyenneté

Arrêté du 25 avril 2023
portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée
de la régularité des listes électorales de la commune de VILLEPAIL

La préfète,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 novembre 2020 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Villepail ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 février 2023, régulièrement publié, portant délégation de signature à Madame Françoise BRIDE, directrice de la citoyenneté, à Mesdames et Monsieur les chefs de bureau de la direction de la citoyenneté ;

Vu les propositions du maire de la commune ;

Vu la désignation de ses représentants par le président du tribunal judiciaire de Laval ;

Considérant que les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune doivent être renouvelés ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Mayenne ;

A R R E T E :

Article 1 : sont désignées, à compter du 20 juin 2023, membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de VILLEPAIL pour une durée de trois ans ou jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal s'il intervient avant cette échéance, les personnes dont les noms figurent dans l'annexe ci-après.

Article 2 : le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne, affiché en mairie et mis en ligne sur le site internet de la mairie s'il existe.

Pour la préfète et par délégation,
La directrice de la citoyenneté,

Françoise BRIDE

46 rue Mazagran, CS 91 507 53015 LAVAL Cedex
Standard : 02 43 01 50 00
www.mayenne.gouv.fr www.service-public.fr

Annexe à l'arrêté préfectoral du 25 avril 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de VILLEPAIL :

Conseiller municipal titulaire : Mme Nicole DA COSTA MARQUES née LAPOINTE, née le 5 décembre 1949 à Clichy (Paris), retraitée, domiciliée 11 route de Saint-Cyr-en-Pail à Villepail (Mayenne) ;

Conseiller municipal suppléant : Mme Christèle SINOQUET née PAQUET, née le 21 août 1970 à Amiens (Somme), sans profession, domiciliée 28 route des Eoliennes à Villepail (Mayenne) ;

Délégué de l'administration titulaire : Mme Fabienne CAMBIASO, née le 6 mars 1959 à Wasselonne (Bas-Rhin), retraitée, domiciliée 9 rue du Clos à Villepail (Mayenne) ;

Délégué de l'administration suppléant : M. Tony DURAND, né le 16 mars 1963 à Alençon (Orne), retraité, domicilié 4 rue du Clos à Villepail (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval titulaire : M. Philippe THEBAULT, né le 24 novembre 1962 à La Ferté-Macé (Orne), retraité, domicilié 1 rue de la Planchette à Villepail (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval suppléant : M. Antonio FORTEBRACCIO, né le 20 février 1959 à Foggia (Italie), retraité, domicilié 11 chemin de la Monnerie à Villepail (Mayenne).

Bureau de la réglementation générale et des élections

53-2023-04-25-00003

Arrêté du 25 avril 2023
portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de BLANDOUET-SAINT-JEAN

PRÉFÈTE
DE LA MAYENNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la citoyenneté

Arrêté du 25 avril 2023
portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée
de la régularité des listes électorales de la commune de BLANDOUET-SAINT-JEAN

La préfète,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 novembre 2020 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Blandouet-Saint-Jean ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 février 2023, régulièrement publié, portant délégation de signature à Madame Françoise BRIDE, directrice de la citoyenneté, à Mesdames et Monsieur les chefs de bureau de la direction de la citoyenneté ;

Vu les propositions du maire de la commune ;

Considérant que les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune doivent être renouvelés ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Mayenne ;

A R R E T E :

Article 1 : sont désignées, à compter du 20 juin 2023, membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Blandouet-Saint-Jean pour une durée de trois ans ou jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal s'il intervient avant cette échéance, les personnes dont les noms figurent dans l'annexe ci-après.

Article 2 : le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne, affiché en mairie et mis en ligne sur le site internet de la mairie s'il existe.

Pour la préfète et par délégation,
La directrice de la citoyenneté,

Françoise BRIDE

46 rue Mazagran, CS 91 507 53015 LAVAL Cedex
Standard : 02 43 01 50 00
www.mayenne.gouv.fr www.service-public.fr

Annexe à l'arrêté préfectoral du 25 avril 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de BLANDOUET-SAINT-JEAN :

Conseiller municipal titulaire : Mme Agnès GRASSIN, née le 27 août 1957 à Mantes-la-Jolie (Yvelines), retraitée, domiciliée 4 route de Chammes – Blandouet à Blandouet-Saint-Jean (Mayenne) ;

Conseiller municipal suppléant : Mme Annick MEZIERE, née le 8 novembre 1951 à Vaiges (Mayenne), retraitée, domiciliée 2 La Braudière – Saint-Jean-sur-Erve à Blandouet-Saint-Jean (Mayenne) ;

Délégué de l'administration titulaire : M. Jean-Baptiste GUGES, né le 27 septembre 1974 à Pessac (Gironde), éditeur, domicilié 2 bis chemin du Laurier – Blandouet à Blandouet-Saint-Jean (Mayenne) ;

Délégué de l'administration suppléant : Mme Brigitte LELIEVRE, née le 24 janvier 1962 au Mans (Sarthe), retraitée, domiciliée 44 rue Nationale – Saint-Jean-sur-Erve à Blandouet-Saint-Jean (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval titulaire : M. Bernard MEZIERE, né le 14 avril 1949 à Saint-Jean-sur-Erve (Mayenne), retraité, domicilié 2 La Braudière – Saint-Jean-sur-Erve à Blandouet-Saint-Jean (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval suppléant : M. Jean DESGROUAS, né le 14 novembre 1957 à Viviers (Ardèche), retraité, domicilié 5 place du Bas Château – Blandouet à Blandouet-Saint-Jean (Mayenne).

Bureau de la réglementation générale et des élections

53-2023-04-25-00013

Arrêté du 25 avril 2023
portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de GASTINES

PRÉFÈTE
DE LA MAYENNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la citoyenneté

Arrêté du 25 avril 2023
portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée
de la régularité des listes électorales de la commune de GASTINES

La préfète,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 septembre 2020 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Gastines ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 février 2023, régulièrement publié, portant délégation de signature à Madame Françoise BRIDE, directrice de la citoyenneté, à Mesdames et Monsieur les chefs de bureau de la direction de la citoyenneté ;

Vu les propositions du maire de la commune ;

Vu la désignation de ses représentants par le président du tribunal judiciaire de Laval ;

Considérant que les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune doivent être renouvelés ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Mayenne ;

A R R E T E :

Article 1 : sont désignées, à compter du 20 juin 2023, membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Gastines pour une durée de trois ans ou jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal s'il intervient avant cette échéance, les personnes dont les noms figurent dans l'annexe ci-après.

Article 2 : le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne, affiché en mairie et mis en ligne sur le site internet de la mairie s'il existe.

Pour la préfète et par délégation,
La directrice de la citoyenneté,

Françoise BRIDE

46 rue Mazagran, CS 91 507 53015 LAVAL Cedex
Standard : 02 43 01 50 00
www.mayenne.gouv.fr www.service-public.fr

Annexe à l'arrêté préfectoral du 25 avril 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de GASTINES :

Conseiller municipal titulaire : M. David FURON, né le 18 juin 1980 à Laval (Mayenne), agent commercial, domicilié 126 chemin de la Marinais à Gastines (Mayenne) ;

Conseiller municipal suppléant : Mme Elisabeth JEANDEL née GORIUS, née le 29 août 1957 à Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle), retraitée, domiciliée 471 route de Chanteloup à Gastines (Mayenne) ;

Délégué de l'administration titulaire : Mme Monique BEAUDOUIN née GARRAULT, née le 30 septembre 1953 à Cuillé (Mayenne), retraitée, domiciliée 2 rue de Normande à Gastines (Mayenne) ;

Délégué de l'administration suppléant : M. Denis GICQUEL, né le 15 juillet 1981 à Chateaubriant (Loire-Atlantique), responsable maintenance, domicilié 211 route de Chanteloup à Gastines (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval titulaire : Mme Isabelle HARDY née LETELLIER, née le 17 avril 1967 à Mayenne (Mayenne), retraitée, domiciliée 66 chemin de la Guissière à Gastines (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval suppléant : M. Alain BOISBOUVIER, né le 12 décembre 1964 à Gastines (Mayenne), retraité, domicilié 4 lot de la Moinerie à Gastines (Mayenne).

Bureau de la réglementation générale et des élections

53-2023-04-25-00010

Arrêté du 25 avril 2023
portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de HOUSSAY

PRÉFÈTE
DE LA MAYENNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la citoyenneté

Arrêté du 25 avril 2023
portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée
de la régularité des listes électorales de la commune de HOUSSAY

La préfète,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 novembre 2020 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Houssay ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 février 2023, régulièrement publié, portant délégation de signature à Madame Françoise BRIDE, directrice de la citoyenneté, à Mesdames et Monsieur les chefs de bureau de la direction de la citoyenneté ;

Vu les propositions du maire de la commune ;

Vu la désignation de ses représentants par le président du tribunal judiciaire de Laval ;

Considérant que les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune doivent être renouvelés ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Mayenne ;

A R R E T E :

Article 1 : sont désignées, à compter du 20 juin 2023, membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de HOUSSAY pour une durée de trois ans ou jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal s'il intervient avant cette échéance, les personnes dont les noms figurent dans l'annexe ci-après.

Article 2 : le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne, affiché en mairie et mis en ligne sur le site internet de la mairie s'il existe.

Pour la préfète et par délégation,
La directrice de la citoyenneté,

Françoise BRIDE

46 rue Mazagran, CS 91 507 53015 LAVAL Cedex
Standard : 02 43 01 50 00
www.mayenne.gouv.fr www.service-public.fr

Annexe à l'arrêté préfectoral du 25 avril 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de HOUSSAY :

Conseiller municipal titulaire : Mme Céline GEORGET née NAULET, née le 29 avril 1980 au Mans (Sarthe), gestionnaire référente, domiciliée 4 rue de la Valette à Houssay (Mayenne) ;

Conseiller municipal suppléant : M. Elvis HUARD, né le 5 septembre 1978 à Fougères (Ille-et-Vilaine), fonctionnaire de police, domicilié 33 rue de la Valette à Houssay (Mayenne) ;

Délégué de l'administration titulaire : M. Jérôme BRIELLES, né le 2 mai 1977 à Laval (Mayenne), contrôleur technique, domicilié 8 rue des Forges à Houssay (Mayenne) ;

Délégué de l'administration suppléant : M. Patrice BOITEUX, né le 25 avril 1980 à Laval (Mayenne), agent de maîtrise, domicilié 2 impasse Petit Montufié à Houssay (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval titulaire : M. Denis GUESDON, né le 22 octobre 1941 à Saint M'Hervé (Ille-et-Vilaine), retraité, domicilié à "Vezin" à Houssay (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval suppléant : M. André DEVARD, né le 25 mai 1945 à Laval (Mayenne), retraité, domicilié 4 rue d'Anjou à Houssay (Mayenne).

Bureau de la réglementation générale et des élections

53-2023-04-25-00008

Arrêté du 25 avril 2023
portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de LA GRAVELLE

PRÉFÈTE
DE LA MAYENNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la citoyenneté

Arrêté du 25 avril 2023
portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée
de la régularité des listes électorales de la commune de LA GRAVELLE

La préfète,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2020 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de La Gravelle ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 février 2023, régulièrement publié, portant délégation de signature à Madame Françoise BRIDE, directrice de la citoyenneté, à Mesdames et Monsieur les chefs de bureau de la direction de la citoyenneté ;

Vu les propositions du maire de la commune ;

Vu la désignation de ses représentants par le président du tribunal judiciaire de Laval ;

Considérant que les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune doivent être renouvelés ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Mayenne ;

A R R E T E :

Article 1 : sont désignées, à compter du 20 juin 2023, membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de LA GRAVELLE pour une durée de trois ans ou jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal s'il intervient avant cette échéance, les personnes dont les noms figurent dans l'annexe ci-après.

Article 2 : le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne, affiché en mairie et mis en ligne sur le site internet de la mairie s'il existe.

Pour la préfète et par délégation,
La directrice de la citoyenneté,

Françoise BRIDE

46 rue Mazagran, CS 91 507 53015 LAVAL Cedex
Standard : 02 43 01 50 00
www.mayenne.gouv.fr www.service-public.fr

Annexe à l'arrêté préfectoral du 25 avril 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de LA GRAVELLE :

Conseiller municipal titulaire : Mme Séverine CHRETIEN née GASTE, née le 17 mars 1978 à Laval (Mayenne), aide-soignante, domiciliée 6 lot du Clos des Barres à La Gravelle (Mayenne) ;

Conseiller municipal suppléant : Mme Odile POUSSIN née CADOT, née le 17 mai 1962 à La Guerche de Bretagne (Ille et Vilaine), chauffeur de taxi, domiciliée 16 lot La Maison Neuve à La Gravelle (Mayenne) ;

Délégué de l'administration titulaire : M. Jean-Claude KERCRET, né le 21 février 1946 à Chateaubriant (Loire-Atlantique), retraité, domicilié 6 rue Marie Moreau à La Gravelle (Mayenne) ;

Délégué de l'administration suppléant : Mme Marie-Christine RENOUX née COURTAIS, née le 5 décembre 1956 à Bréal-sous-Vitré (Ille et Vilaine), retraitée, domiciliée « Le Haut-Bois » à La Gravelle (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval titulaire : M. Jean-Claude SALAÜN, né le 20 septembre 1943 à Laval (Mayenne), retraité, domicilié 34 rue Madame de Sévigné à La Gravelle (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval suppléant : M. Dominique BOULET, né le 10 août 1967 à La Gravelle (Mayenne), agriculteur, domicilié "La Révosrie" à La Gravelle (Mayenne).

Bureau de la réglementation générale et des élections

53-2023-04-25-00012

Arrêté du 25 avril 2023
portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de LA HAIE TRAVERSAINE

PRÉFÈTE
DE LA MAYENNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la citoyenneté

Arrêté du 25 avril 2023
portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée
de la régularité des listes électorales de la commune de LA HAIE TRAVERSAINE

La préfète,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de La Haie Traversaine ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 février 2023, régulièrement publié, portant délégation de signature à Madame Françoise BRIDE, directrice de la citoyenneté, à Mesdames et Monsieur les chefs de bureau de la direction de la citoyenneté ;

Vu les propositions du maire de la commune ;

Vu la désignation de ses représentants par le président du tribunal judiciaire de Laval ;

Considérant que les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune doivent être renouvelés ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Mayenne ;

A R R E T E :

Article 1 : sont désignées, à compter du 20 juin 2023, membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de La Haie Traversaine pour une durée de trois ans ou jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal s'il intervient avant cette échéance, les personnes dont les noms figurent dans l'annexe ci-après.

Article 2 : le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne, affiché en mairie et mis en ligne sur le site internet de la mairie s'il existe.

Pour la préfète et par délégation,
La directrice de la citoyenneté,

Françoise BRIDE

46 rue Mazagran, CS 91 507 53015 LAVAL Cedex
Standard : 02 43 01 50 00
www.mayenne.gouv.fr www.service-public.fr

Annexe à l'arrêté préfectoral du 25 avril 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de LA HAIE TRAVERSAINE :

Conseiller municipal titulaire : M. Marcel LEROY, né le 3 avril 1957 à Mayenne (Mayenne), retraité, domicilié 1 Chevray à La Haie Traversaine (Mayenne) ;

Conseiller municipal suppléant : Mme Marie-Leonne BANSARD, née le 14 décembre 1960 à Ernée (Mayenne), retraitée, domiciliée 1 L'Esnaudière à La Haie Traversaine (Mayenne) ;

Délégué de l'administration titulaire : M. Dominique BOUDIN, né le 4 septembre 1969 à Cigné (Mayenne), retraité, domicilié Le Grand Pontà La Haie Traversaine (Mayenne) ;

Délégué de l'administration suppléant : M. Jean-Yves DESHAYES, né le 26 janvier 1964 à Mayenne (Mayenne), agriculteur, domicilié 3 Le Petit Pont à La Haie Traversaine (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval titulaire : Mme Marie-Noëlle GAISNON née HOUDAYER, née le 7 novembre 1961 à Ernée, retraitée, domiciliée 3 Les Vaux Ponts à La Haie Traversaine (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval suppléant : Mme Nathalie RIOULT-LERICHE, née le 10 mars 1974 à Mayenne (Mayenne), agent polyvalent, domiciliée 10 Res. Des 2 Rivières à La Haie Traversaine (Mayenne).

Bureau de la réglementation générale et des élections

53-2023-04-25-00007

Arrêté du 25 avril 2023
portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de LA ROCHE-NEUVILLE

PRÉFÈTE
DE LA MAYENNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la citoyenneté

Arrêté du 25 avril 2023
portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée
de la régularité des listes électorales de la commune de LA ROCHE-NEUVILLE

La préfète,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2020 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de La Roche-Neuville ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 février 2023, régulièrement publié, portant délégation de signature à Madame Françoise BRIDE, directrice de la citoyenneté, à Mesdames et Monsieur les chefs de bureau de la direction de la citoyenneté ;

Vu les propositions du maire de la commune ;

Vu la désignation de ses représentants par le président du tribunal judiciaire de Laval ;

Considérant que les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune doivent être renouvelés ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Mayenne ;

A R R E T E :

Article 1 : sont désignées, à compter du 20 juin 2023, membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de LA ROCHE-NEUVILLE pour une durée de trois ans ou jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal s'il intervient avant cette échéance, les personnes dont les noms figurent dans l'annexe ci-après.

Article 2 : le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne, affiché en mairie et mis en ligne sur le site internet de la mairie s'il existe.

Pour la préfète et par délégation,
La directrice de la citoyenneté,

Françoise BRIDE

46 rue Mazagran, CS 91 507 53015 LAVAL Cedex
Standard : 02 43 01 50 00
www.mayenne.gouv.fr www.service-public.fr

Annexe à l'arrêté préfectoral du 25 avril 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de LA ROCHE-NEUVILLE :

Conseiller municipal titulaire : Mme Anne POILANE née DUSSEAUX, née le 22 octobre 1979 à Laval (Mayenne), infirmière, domiciliée La Grande Tuilerie – Loigné sur Mayenne à La Roche-Neuville (Mayenne) ;

Conseiller municipal suppléant : M. Guillaume COUSIN, né le 27 mars 1985 à Château-Gontier (Mayenne), enseignant, domicilié 3 rue Albert Camus – Loigné sur Mayenne à La Roche-Neuville (Mayenne) ;

Délégué de l'administration titulaire : M. Kévin FORVEILLE, né le 27 juin 1993 à Mayenne (Mayenne), chargé d'études et suivi de travaux, domicilié 3 rue du Verger – Saint-Sulpice à La Roche-Neuville (Mayenne) ;

Délégué de l'administration suppléant : M. Vincent DEMAS, né le 3 août 1981 à Château-Gontier (Mayenne), conducteur de travaux, domicilié 2 rue Charles Péguy – Loigné sur Mayenne à La Roche-Neuville (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval titulaire : Mme Carine BRUNEAU, née le 14 janvier 1974 à Château-Gontier (Mayenne), agricultrice, domiciliée La Bretonnerie – Loigné sur Mayenne à La Roche-Neuville (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval suppléant : Mme Anne-Sophie SAGET née HUET, née le 6 février 1979 à Rennes (Ille-et-Vilaine), chargée de mission, domiciliée Le Buron – Saint-Sulpice à La Roche-Neuville (Mayenne).

Bureau de la réglementation générale et des élections

53-2023-04-25-00006

Arrêté du 25 avril 2023
portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de LIVET-EN-CHARNIE

PRÉFÈTE
DE LA MAYENNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la citoyenneté

Arrêté du 25 avril 2023
portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée
de la régularité des listes électorales de la commune de LIVET-EN-CHARNIE

La préfète,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 mai 2021 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Livet-en-Charnie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 février 2023, régulièrement publié, portant délégation de signature à Madame Françoise BRIDE, directrice de la citoyenneté, à Mesdames et Monsieur les chefs de bureau de la direction de la citoyenneté ;

Vu les propositions du maire de la commune ;

Considérant que les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune doivent être renouvelés ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Mayenne ;

A R R E T E :

Article 1 : sont désignées, à compter du 20 juin 2023, membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Livet-en-Charnie pour une durée de trois ans ou jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal s'il intervient avant cette échéance, les personnes dont les noms figurent dans l'annexe ci-après.

Article 2 : le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne, affiché en mairie et mis en ligne sur le site internet de la mairie s'il existe.

Pour la préfète et par délégation,
La directrice de la citoyenneté,

Françoise BRIDE

46 rue Mazagran, CS 91 507 53015 LAVAL Cedex
Standard : 02 43 01 50 00
www.mayenne.gouv.fr www.service-public.fr

Annexe à l'arrêté préfectoral du 25 avril 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de LIVET-EN-CHARNIE :

Conseiller municipal titulaire : Mme Valérie LE BANNER, née le 25 avril 1967 à Château-Gontier (Mayenne), ouvrière, domiciliée 1 espace des Neufs Chênes à Livet-en-Charnie (Mayenne) ;

Conseiller municipal suppléant : M. Bruno DALIGAULT, né le 24 août 1965 à Chantrigné (Mayenne), cadre, domiciliée La Petite Courbis à Livet-en-Charnie (Mayenne) ;

Délégué de l'administration titulaire : Mme Annick RENARD, née le 4 mars 1959 à Neau (Mayenne), retraitée, domiciliée 1 La Petite Cour à Livet-en-Charnie (Mayenne) ;

Délégué de l'administration suppléant : Mme Christèle SIROT, née le 3 février 1969 à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), aide-soignante, domiciliée Le Bois de la Coudraie à Livet-en-Charnie (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval titulaire : M. Bruno LE MEUR, né le 3 août 1970 à Hennebont (Morbihan), gendarme, domicilié La Petite Lande à Livet-en-Charnie (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval suppléant : M. Roger LEGEAY, né le 23 avril 1955 à Livet-en-Charnie (Mayenne), retraité, domicilié La Fourmillère à Livet-en-Charnie (Mayenne).

Bureau de la réglementation générale et des élections

53-2023-04-25-00004

Arrêté du 25 avril 2023
portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de NIAFLES

PRÉFÈTE
DE LA MAYENNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la citoyenneté

Arrêté du 25 avril 2023
portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de NIAFLES

La préfète,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 janvier 2021 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Niafles ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 février 2023, régulièrement publié, portant délégation de signature à Madame Françoise BRIDE, directrice de la citoyenneté, à Mesdames et Monsieur les chefs de bureau de la direction de la citoyenneté ;

Vu les propositions du maire de la commune ;

Considérant que les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune doivent être renouvelés ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Mayenne ;

A R R E T E :

Article 1 : sont désignées, à compter du 20 juin 2023, membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Niafles pour une durée de trois ans ou jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal s'il intervient avant cette échéance, les personnes dont les noms figurent dans l'annexe ci-après.

Article 2 : le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne, affiché en mairie et mis en ligne sur le site internet de la mairie s'il existe.

Pour la préfète et par délégation,
La directrice de la citoyenneté,

Françoise BRIDE

46 rue Mazagran, CS 91 507 53015 LAVAL Cedex
Standard : 02 43 01 50 00
www.mayenne.gouv.fr www.service-public.fr

Annexe à l'arrêté préfectoral du 25 avril 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de NIAFLES :

Conseiller municipal titulaire : Mme Patricia BEASSE, née le 21 mars 1967 à La Guerche de Bretagne (Ille-et-Vilaine), secrétaire, domiciliée 13 route de Livré la Touche à Niafles (Mayenne) ;

Conseiller municipal suppléant : M. Matthieu RADE, né le 29 avril 1987 à Château-Gontier (Mayenne), policier, domicilié 7 rue du Roquet à Niafles (Mayenne) ;

Délégué de l'administration titulaire : M. Roland RENAUDIER, né le 10 août 1947 à Renazé (Mayenne), retraité, domicilié 6 route de la Selle-Craonnaise à Niafles (Mayenne) ;

Délégué de l'administration suppléant : Mme Marie-Madeleine DEROUIN, née le 16 septembre 1953 à Vritz (Loire-Atlantique, retraitée, domiciliée 20 route de Craon à Niafles (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval titulaire : M. Etienne BAFFOU, né le 5 août 1956 à Craon (Mayenne), retraité, domicilié 7 rue des Chênes à Niafles (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval suppléant : M. Philippe FAVROULT, né le 13 janvier 1956 à Paimboeuf (Loire-Atlantique), retraité, domicilié 2 rue d'Anjou à Niafles (Mayenne).

Bureau de la réglementation générale et des élections

53-2023-04-25-00014

Arrêté du 25 avril 2023
portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de SAINT-GERMAIN-LE-GUILLAUME

PRÉFÈTE
DE LA MAYENNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la citoyenneté

Arrêté du 25 avril 2023
portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée
de la régularité des listes électorales de la commune de SAINT-GERMAIN-LE-GUILLAUME

La préfète,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2021 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Saint-Germain-le-Guillaume ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 février 2023, régulièrement publié, portant délégation de signature à Madame Françoise BRIDE, directrice de la citoyenneté, à Mesdames et Monsieur les chefs de bureau de la direction de la citoyenneté ;

Vu les propositions du maire de la commune ;

Vu la désignation de ses représentants par le président du tribunal judiciaire de Laval ;

Considérant que les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune doivent être renouvelés ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Mayenne ;

A R R E T E :

Article 1 : sont désignées, à compter du 20 juin 2023, membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Saint-Germain-le-Guillaume pour une durée de trois ans ou jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal s'il intervient avant cette échéance, les personnes dont les noms figurent dans l'annexe ci-après.

Article 2 : le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne, affiché en mairie et mis en ligne sur le site internet de la mairie s'il existe.

Pour la préfète et par délégation,
La directrice de la citoyenneté,

Françoise BRIDE

46 rue Mazagran, CS 91 507 53015 LAVAL Cedex
Standard : 02 43 01 50 00
www.mayenne.gouv.fr www.service-public.fr

Annexe à l'arrêté préfectoral du 25 avril 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de SAINT-GERMAIN-LE-GUILLAUME :

Conseiller municipal titulaire : M. Etienne FRENAIS DE COUTARD, né le 6 janvier 1957 à Rabat (Maroc), gérant de chambre d'hôtes, domicilié 791 chemin du Château de la Sicorie à Saint-Germain-le-Guillaume (Mayenne) ;

Conseiller municipal suppléant : Mme Jessica DUFRENE, née le 16 novembre 1990 à Laval (Mayenne), opératrice, domiciliée 10 rue de la Bigottière à Saint-Germain-le-Guillaume (Mayenne) ;

Délégué de l'administration titulaire : M. Jean-Pierre LEROY, né le 12 mars 1951 à Saint-Jean-sur-Mayenne (Mayenne), retraité, domicilié 20 rue d'Andouillé à Saint-Germain-le-Guillaume (Mayenne) ;

Délégué de l'administration suppléant : Mme Annie BODINIER, née le 22 juillet 1953 à Izé (Mayenne), retraitée, domiciliée 552 chemin du Grand Val à Saint-Germain-le-Guillaume (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval titulaire : M. Michel DABO, né le 8 mai 1949 à Juvigné (Mayenne), retraité, domicilié 1 rue de la Bigottière à Saint-Germain-le-Guillaume (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval suppléant : M. Patrick DROUAULT, né le 24 juillet 1948 à La Bazouge de Chéméré (Mayenne), retraité, domicilié 202 route du Pin à Saint-Germain-le Guillaume (Mayenne).

Bureau de la réglementation générale et des élections

53-2023-04-25-00017

Arrêté du 25 avril 2023
portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de SAINT-MARTIN-DU-LIMET

PRÉFÈTE
DE LA MAYENNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la citoyenneté

Arrêté du 25 avril 2023
portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée
de la régularité des listes électorales de la commune de SAINT-MARTIN-DU-LIMET

La préfète,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 février 2021 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Saint-Martin-du-Limet ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 février 2023, régulièrement publié, portant délégation de signature à Madame Françoise BRIDE, directrice de la citoyenneté, à Mesdames et Monsieur les chefs de bureau de la direction de la citoyenneté ;

Vu les propositions du maire de la commune ;

Vu la désignation de ses représentants par le président du tribunal judiciaire de Laval ;

Considérant que les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune doivent être renouvelés ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Mayenne ;

A R R E T E :

Article 1 : sont désignées, à compter du 20 juin 2023, membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de SAINT-MARTIN-DU-LIMET pour une durée de trois ans ou jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal s'il intervient avant cette échéance, les personnes dont les noms figurent dans l'annexe ci-après.

Article 2 : le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne, affiché en mairie et mis en ligne sur le site internet de la mairie s'il existe.

Pour la préfète et par délégation,
La directrice de la citoyenneté,

Françoise BRIDE

46 rue Mazagran, CS 91 507 53015 LAVAL Cedex
Standard : 02 43 01 50 00
www.mayenne.gouv.fr www.service-public.fr

Annexe à l'arrêté préfectoral du 25 avril 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de SAINT-MARTIN-DU-LIMET :

Conseiller municipal titulaire : Mme Sabrina BOUIN, née le 1er avril 1978 à Château-Gontier (Mayenne), infirmière, domiciliée 24 route de Nantes à Saint-Martin-du-Limet (Mayenne) ;

Conseiller municipal suppléant : M. Antony BOULTAREAU, né le 19 octobre 1973 à Châteaubriant (Loire-Atlantique), responsable adjoint, domicilié 9 impasse des Hêtres à Saint-Martin-du-Limet (Mayenne) ;

Délégué de l'administration titulaire : M. Michel FAHIER, né le 22 août 1954 à Niafles (Mayenne), retraité, domicilié 7 rue du Chardonneret à Saint-Martin-du-Limet (Mayenne) ;

Délégué de l'administration suppléant : Mme Paulette BESNIER, née le 28 mars 1952 à Chérancé (Mayenne), retraitée, 20 rue de la Crue à Saint-Martin-du-Limet (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval titulaire : M. Bertrand GOHIER, né le 17 septembre 1957 à Renazé (Mayenne), retraité, domicilié 2 rue du Chardonneret à Saint-Martin-du-Limet (Mayenne);

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval suppléant : Mme Florence GROSBOIS, née le 25 septembre 1964 à Renazé (Mayenne), aide-soignante, domiciliée 4 rue de l'Etang à Saint-Martin-du-Limet (Mayenne).

Bureau de la réglementation générale et des élections

53-2023-04-25-00011

Arrêté du 25 avril 2023
portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée
de la régularité des listes électorales de la commune de SOUCE

PRÉFÈTE
DE LA MAYENNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la citoyenneté

Arrêté du 25 avril 2023
portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée
de la régularité des listes électorales de la commune de SOUCE

La préfète,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 octobre 2020 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Soucé ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 février 2023, régulièrement publié, portant délégation de signature à Madame Françoise BRIDE, directrice de la citoyenneté, à Mesdames et Monsieur les chefs de bureau de la direction de la citoyenneté ;

Vu les propositions du maire de la commune ;

Vu la désignation de ses représentants par le président du tribunal judiciaire de Laval ;

Considérant que les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune doivent être renouvelés ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Mayenne ;

A R R E T E :

Article 1 : sont désignées, à compter du 20 juin 2023, membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Soucé pour une durée de trois ans ou jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal s'il intervient avant cette échéance, les personnes dont les noms figurent dans l'annexe ci-après.

Article 2 : le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne, affiché en mairie et mis en ligne sur le site internet de la mairie s'il existe.

Pour la préfète et par délégation,
La directrice de la citoyenneté,

Françoise BRIDE

46 rue Mazagran, CS 91 507 53015 LAVAL Cedex
Standard : 02 43 01 50 00
www.mayenne.gouv.fr www.service-public.fr

Annexe à l'arrêté préfectoral du 25 avril 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de SOUCE :

Conseiller municipal titulaire : M. Philippe GUILLOU, né le 16 janvier 1970 à Domfront (Orne), agriculteur, domicilié 6 chemin du Hameau à Soucé (Mayenne) ;

Conseiller municipal suppléant : Mme Véronique GARNIER, née le 7 septembre 1971 à Domfront (Orne), professeure des écoles, domiciliée 2 route de la Sence à Soucé (Mayenne) ;

Délégué de l'administration titulaire : Mme Maryse LECHERBAULT, née le 16 octobre 1973 à Mayenne (Mayenne), agricultrice, domiciliée 1 route de la Sence à Soucé (Mayenne) ;

Délégué de l'administration suppléant : M. Régis ANGOT, né le 26 mai 1970 à Mayenne (Mayenne), agriculteur, domicilié 3 chemin de la Géraudais à Soucé (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval titulaire : Mme Murielle LECHERBAULT, née le 15 octobre 1971 à Mayenne (Mayenne), agent technique, domiciliée 3 chemin de la Touzerais à Soucé (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval suppléant : Mme Nicole SONNET, née le 4 décembre 1969 à Domfront (Orne), agent administrative, domiciliée 2 chemin du Perron à Soucé (Mayenne).

Bureau de la réglementation générale et des élections

53-2023-04-25-00005

Arrêté du 25 avril 2023
portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de LA BRÛLATTE

PRÉFÈTE
DE LA MAYENNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la citoyenneté

Arrêté du 25 avril 2023
portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée
de la régularité des listes électorales de la commune de LA BRÛLATTE

La préfète,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2020 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de La Brûlatte ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 février 2023, régulièrement publié, portant délégation de signature à Madame Françoise BRIDE, directrice de la citoyenneté, à Mesdames et Monsieur les chefs de bureau de la direction de la citoyenneté ;

Vu les propositions du maire de la commune ;

Vu la désignation de ses représentants par le président du tribunal judiciaire de Laval ;

Considérant que les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune doivent être renouvelés ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Mayenne ;

A R R E T E :

Article 1 : sont désignées, à compter du 20 juin 2023, membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de La Brûlatte pour une durée de trois ans ou jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal s'il intervient avant cette échéance, les personnes dont les noms figurent dans l'annexe ci-après.

Article 2 : le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne, affiché en mairie et mis en ligne sur le site internet de la mairie s'il existe.

Pour la préfète et par délégation,
La directrice de la citoyenneté,

Françoise BRIDE

46 rue Mazagran, CS 91 507 53015 LAVAL Cedex
Standard : 02 43 01 50 00
www.mayenne.gouv.fr www.service-public.fr

Annexe à l'arrêté préfectoral du 25 avril 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de LA BRÛLATTE :

Conseiller municipal titulaire : Mme Valérie SALINGRE, née le 21 septembre 1977 à Laval (Mayenne), responsable de production, domicilié 9 rue des Mésanges à La Brûlatte (Mayenne) ;

Conseiller municipal suppléant : Mme Madeleine LEROUX, née le 10 septembre 1949 à Olivet (Mayenne), retraitée, domiciliée 2 Le Bois Joly à La Brûlatte (Mayenne) ;

Délégué de l'administration titulaire : M. André PRIOU, né le 5 août 1949 à Ballots (Mayenne), retraité, domicilié 12 rue Jean Graffin à La Brûlatte (Mayenne) ;

Délégué de l'administration suppléant : M. Louis GOUPIL, né le 2 février 1952 à Erbrée (Ille-et-Vilaine), retraité, domicilié 12 rue des Genêts à La Brûlatte (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval titulaire : Mme Marguerite LE GOFF, née le 18 juin 1952 à Plouézec (Côtes d'Armor), retraitée, domiciliée 6 rue des Ecoles à La Brûlatte (Mayenne);

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval suppléant : M. Yves OLIVIER, né le 3 août 1949 à Chailland (Mayenne), retraité, domicilié 3 La Bouverie à La Brûlatte (Mayenne).

Bureau de la réglementation générale et des élections

53-2023-04-25-00015

Arrêté du 25 avril 2023
portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de SAINT-LOUP-DU-GAST

PRÉFÈTE
DE LA MAYENNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la citoyenneté

Arrêté du 25 avril 2023
portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée
de la régularité des listes électorales de la commune de SAINT-LOUP-DU-GAST

La préfète,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2021 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Saint-Loup-du-Gast ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 février 2023, régulièrement publié, portant délégation de signature à Madame Françoise BRIDE, directrice de la citoyenneté, à Mesdames et Monsieur les chefs de bureau de la direction de la citoyenneté ;

Vu les propositions du maire de la commune ;

Vu la désignation de ses représentants par le président du tribunal judiciaire de Laval ;

Considérant que les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune doivent être renouvelés ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Mayenne ;

A R R E T E :

Article 1 : sont désignées, à compter du 20 juin 2023, membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Saint-Loup-du-Gast pour une durée de trois ans ou jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal s'il intervient avant cette échéance, les personnes dont les noms figurent dans l'annexe ci-après.

Article 2 : le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne, affiché en mairie et mis en ligne sur le site internet de la mairie s'il existe.

Pour la préfète et par délégation,
La directrice de la citoyenneté,

Françoise BRIDE

46 rue Mazagran, CS 91 507 53015 LAVAL Cedex
Standard : 02 43 01 50 00
www.mayenne.gouv.fr www.service-public.fr

Annexe à l'arrêté préfectoral du 25 avril 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de SAINT-LOUP-DU-GAST :

Conseiller municipal titulaire : M. Philippe FOURRE, né le 16 mars1957 à Saint-Loup-du-Gast (Mayenne), agriculteur, domicilié 3 chemin de l'Anglècherie à Saint-Loup-du-Gast (Mayenne) ;

Conseiller municipal suppléant : Mme Myriam KACOU, née le 12 juillet 1967 à Lyon (Rhône-Alpes), enseignante, domiciliée 4 route du Gué-Breton à Saint-Loup-du-Gast (Mayenne) ;

Délégué de l'administration titulaire : M. Aurélien FREARD, né le 23 mai 1986 à Fougères (Ille-et-Vilaine), mécanicien agricole, domicilié 1 chemin de Gênes à Saint-Loup-du-Gast (Mayenne) ;

Délégué de l'administration suppléant : Mme Stéphanie LANDAIS, née le 5 juillet 1975 à Laval (Mayenne), agricultrice, domiciliée 1 chemin de la Mortevrie à Saint-Loup-du-Gast (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval titulaire : M. Michel LEROUX, né le 4 mars 1944 à saint-Loup-du-Gast, retraité, domicilié 6 rue de la Gare à Saint-Loup-du-Gast (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval suppléant : Mme Christelle GAISNON née PILLAIS, née le 3 décembre 1973 à Mayenne (Mayenne), infirmière, domiciliée 19 rue de la Gare à Saint-Loup-du-Gast (Mayenne).

Bureau de la réglementation générale et des élections

53-2023-04-25-00016

Arrêté du 25 avril 2023
portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune d ARON

PRÉFÈTE
DE LA MAYENNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la citoyenneté

Arrêté du 25 avril 2023
portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée
de la régularité des listes électorales de la commune d'ARON

La préfète,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 avril 2021 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune d'Aron ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 février 2023, régulièrement publié, portant délégation de signature à Madame Françoise BRIDE, directrice de la citoyenneté, à Mesdames et Monsieur les chefs de bureau de la direction de la citoyenneté ;

Vu les propositions du maire de la commune ;

Vu la désignation de ses représentants par le président du tribunal judiciaire de Laval ;

Considérant que les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune doivent être renouvelés ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Mayenne ;

A R R E T E :

Article 1 : sont désignées, à compter du 20 juin 2023, membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune d'ARON pour une durée de trois ans ou jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal s'il intervient avant cette échéance, les personnes dont les noms figurent dans l'annexe ci-après.

Article 2 : le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne, affiché en mairie et mis en ligne sur le site internet de la mairie s'il existe.

Pour la préfète et par délégation,
La directrice de la citoyenneté,

Françoise BRIDE

46 rue Mazagran, CS 91 507 53015 LAVAL Cedex
Standard : 02 43 01 50 00
www.mayenne.gouv.fr www.service-public.fr

Annexe à l'arrêté préfectoral du 25 avril 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune d'ARON :

Conseiller municipal titulaire : M. Michel GIRET, né le 29 novembre 1953 à Craon (Mayenne), retraité, domicilié 20 avenue d'Arglentier à Aron (Mayenne) ;

Conseiller municipal suppléant : Mme Cécile PLET née CAMUS, née le 11 mars 1977 à Château-Gontier (Mayenne), assistante maternelle, domiciliée 50 rue de la Libération à Aron (Mayenne) ;

Délégué de l'administration titulaire : M. Michel ROULIN, né le 4 avril 1952 à Paris 14ème (Paris), retraité, domicilié 1 La Closerie de l'Ermitage à Aron (Mayenne) ;

Délégué de l'administration suppléant : Mme Maryvonne FORET née GIFFARD, née le 1er septembre 1955 à Aron (Mayenne), retraitée, domiciliée 1 Le Grand Bouessay à Aron (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval titulaire : M. Patrick RONCIN, né le 6 mai 1957 à Aron (mayenne), retraité, domicilié 9 rue des Biches à Aron (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval suppléant : Mme Marie-Dominique MONSIMIER née MAITRE, née le 6 mars 1951 à Craon (Mayenne), retraitée, domiciliée 21 rue Saint Eloi à Aron (Mayenne).

Cour d'appel d'Angers

53-2023-05-09-00001

COUR D'APPEL D'ANGERS - DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE REMUNERATION DES PERSONNELS

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

Cour d'appel d'Angers

DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION CONJOINTE DE SIGNATURE

EN MATIERE DE REMUNERATION DES PERSONNELS

Eric MARÉCHAL, premier président de la cour d'appel d'Angers

et

Jacques CARRÈRE, procureur général près ladite cour,

Vu le code de l'organisation judiciaire, notamment ses articles D312-66 et R312-73 ;

Vu notre décision du 4 octobre 2022 portant délégation conjointe de signature en matière de rémunération des personnels ;

Vu l'annexe II (partie G.) à l'arrêté du 22 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 18 avril 2013 pris pour l'application de l'article 128 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et fixant l'assignation comptable des rémunérations des personnels de l'Etat servies sans ordonnancement préalable ainsi que des titres de perception émis à l'encontre des personnels et relatifs aux indus de rémunération, aux acomptes sur rémunération non régularisés, aux validations de services auxiliaires et aux rachats d'années d'études ;

DÉCIDENT

Article 1er - Délégation conjointe est donnée à monsieur Christian GRASSET, directeur hors classe des services de greffe judiciaires, directeur délégué à l'administration régionale judiciaire au service administratif régional de la cour d'appel d'Angers, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier à :

- Madame Brigitte BOURHIS, directrice des services de greffe judiciaires, responsable de la gestion des ressources humaines et de la formation au service administratif régional de la cour d'appel d'Angers ;
- Madame Laurence GONTIER, greffière principale détachée dans le corps des secrétaires administratifs, chargée de la gestion des rémunérations au service administratif régional de la cour d'appel d'Angers ;

- Madame Nadia ASFI, secrétaire administrative chargée de la rémunération au service administratif régional de la cour d'appel d'Angers ;
- Madame Aurélie HEUZE, secrétaire administrative chargée de la rémunération au service administratif régional de la cour d'appel d'Angers

afin de signer toutes les pièces justificatives de dépenses et les documents de liaison relatifs à la rémunération des personnels affectés dans le ressort de la cour d'appel d'Angers.

Article 2 - La présente décision se substitue à celle datée du 4 octobre 2022, sera communiquée aux personnes nommées ci-dessus ainsi qu'à la direction des finances publiques du Doubs chargée, conformément à l'arrêté du 22 décembre 2022, de la paye sans ordonnancement préalable des personnels affectés dans le ressort de la cour d'appel d'Angers et sera publiée au recueil des actes administratifs des départements du Maine-et-Loire, de la Mayenne et de la Sarthe.

Fait à ANGERS, le 9 mai 2023.

LE PROCUREUR GENERAL, **LE PREMIER PRESIDENT,**

Signé **Signé**

Jacques CARRÈRE **Eric MARÉCHAL**

Suit un specimen de la signature de :

Christian GRASSET Brigitte BOURHIS Laurence GONTIER

Nadia ASFI Aurélie HEUZE

Cour d'appel d'Angers

53-2023-05-02-00003

COUR D'APPEL D'ANGERS - HABILITATION DE MAGISTRATS ET DE FONCTIONNAIRES A L'UTILISATION DE CHORUS FORMULAIRES

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

Cour d'appel d'Angers

PROCESSUS « COMMANDE PUBLIQUE »,
PROCESSUS «FRAIS DE JUSTICE »,
PROCESSUS « INTERVENTIONS » -
UTILISATION DES FORMULAIRES CHORUS -
DÉCISION PORTANT HABILITATION DE MAGISTRATS
ET DE FONCTIONNAIRES

Eric MARÉCHAL, premier président de la cour d'appel d'Angers,

et

Jacques CARRÈRE, procureur général près ladite cour,

Vu l' article D 312-66 du code de l'organisation judiciaire ;

Vu la convention de délégation de gestion signée avec les chefs de la cour d'appel de Caen ;

DÉCIDENT

Article 1er - Dans le cadre du processus de la commande publique, concernant les dépenses relevant du flux 1, sont habilités à effectuer les demandes d'achats et à constater le service fait dans l'application CHORUS FORMULAIRES :

COUR D'APPEL D'ANGERS et BUDGET D'INTERET COMMUN DU SITE:

- Madame Clélie BLIN, directrice principale des services de greffe judiciaires, directrice du greffe de la cour ;
- Madame Joëlle TEBOUL, directrice des services de greffe judiciaires à la cour ;
- Monsieur Arnaud MARCHAND, directeur des services de greffe judiciaires à la cour ;

SERVICE ADMINISTRATIF REGIONAL :

- Monsieur Christian GRASSET, directeur délégué à l'administration régionale judiciaire ;
- Madame Hélène CHUSSEAU, directrice des services de greffe judiciaires, responsable de la gestion budgétaire

- Madame Brigitte BOURHIS, directrice des services de greffe judiciaires, responsable de la gestion des ressources humaines et de la formation ;
- Madame Ariane CAZÉ, directrice des services de greffe judiciaires, responsable de la gestion informatique ;
- Monsieur Didier BAREL, greffier responsable de la gestion budgétaire adjoint ;
- Monsieur Kévyn PETIT, secrétaire administratif ;

ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE D'ANGERS :

- Madame Fabienne GRASSET, directrice fonctionnelle des services de greffe judiciaires, directrice du greffe du tribunal judiciaire d'ANGERS ;
- Madame Solenne ROQUAIN, directrice principale des services de greffe judiciaires au tribunal judiciaire d'ANGERS ;
- Monsieur Grégory FRALO, directeur principal des services de greffe judiciaires au tribunal judiciaire d'ANGERS ;
- Madame Emilie HAUBOIS, secrétaire administrative au tribunal judiciaire d'ANGERS ;

ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE SAUMUR :

- Madame Patricia BEILLARD, directrice principale des services de greffe judiciaires, directrice du greffe du tribunal judiciaire de SAUMUR ;
- Madame Isabelle PELCHAT, greffière fonctionnelle au tribunal judiciaire de SAUMUR ;

ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE LAVAL :

- Madame Sophie DUCHEMIN, directrice des services de greffe judiciaires, directrice du greffe du tribunal judiciaire de LAVAL ;
- Monsieur Patrick LE GUEN, directeur principal des services de greffe judiciaires au tribunal judiciaire de LAVAL ;

ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DU MANS :

- Madame Florence FONTAINE, directrice fonctionnelle des services de greffe judiciaires, directrice du greffe du tribunal judiciaire du MANS ;
- Monsieur Clément CHEURET, greffier au tribunal judiciaire du MANS ;

Article 2 – Dans le cadre du processus de la commande publique, sont habilités à valider les demandes d'achat saisies dans l'application CHORUS FORMULAIRES :

- Monsieur Christian GRASSET, directeur délégué à l'administration régionale judiciaire ;
- Madame Hélène CHUSSEAU, responsable de la gestion budgétaire ;
- Madame Brigitte BOURHIS, responsable de la gestion des ressources humaines et de la formation ;
- Madame Ariane CAZÉ, responsable de la gestion informatique ;
- Monsieur Didier BAREL, greffier responsable de la gestion budgétaire adjoint ;
- Monsieur Kévyn PETIT, secrétaire administratif au service administratif régional ;

Article 3 – <u>En dehors des horaires d'ouverture du pôle CHORUS</u>, lorsque des circonstances <u>graves</u> et <u>exceptionnelles</u> nécessitent une intervention rapide d'un ou plusieurs tiers fournisseur ou prestataire, <u>bénéficient d'une délégation de signature des Chefs de Cour en matière d'ordonnancement secondaire pour la formalisation d'un bon de commande « papier » :</u>

<u>COUR D'APPEL D'ANGERS et BUDGET D'INTERET COMMUN DU SITE:</u>

- Madame Clélie BLIN, directrice principale des services de greffe judiciaires, directrice du greffe de la cour ;
- Madame Joëlle TEBOUL, directrice des services de greffe judiciaires à la cour ;
- Monsieur Arnaud MARCHAND, directeur des services de greffe judiciaires à la cour ;

<u>SERVICE ADMINISTRATIF REGIONAL :</u>

- Monsieur Christian GRASSET, directeur délégué à l'administration régionale judiciaire ;
- Madame Hélène CHUSSEAU, responsable de la gestion budgétaire ;

<u>ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE D'ANGERS :</u>

- Madame Fabienne GRASSET, directrice fonctionnelle des services de greffe judiciaires, directrice du greffe du tribunal judiciaire d'ANGERS ;
- Madame Solenne ROQUAIN, directrice principale des services de greffe judiciaires au tribunal judiciaire d'ANGERS ;
- Monsieur Grégory FRALO, directeur principal des services de greffe judiciaires au tribunal judiciaire d'ANGERS ;
- Madame Emilie AUDOUIN, directrice des services de greffe judiciaires au tribunal judiciaire d'ANGERS ;
- Monsieur Mathieu FILLIATRE, directeur des services de greffe judiciaires au tribunal judiciaire d'ANGERS ;
- Monsieur Patrice BROSSEAUD, directeur des services de greffe judiciaires au tribunal judiciaire d'ANGERS ;
- Madame Emilie HAUBOIS, secrétaire administrative au tribunal judiciaire d'ANGERS ;

<u>ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE SAUMUR</u> :

- Madame Patricia BEILLARD, directrice principale des services de greffe judiciaires, directrice du greffe du tribunal judiciaire de SAUMUR ;
- Madame Isabelle PELCHAT, greffière fonctionnelle au tribunal judiciaire de SAUMUR ;

<u>ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE LAVAL :</u>

- Madame Sophie DUCHEMIN, directrice des services de greffe judiciaires, directrice du greffe du tribunal judiciaire de LAVAL ;
- Monsieur Patrick LE GUEN, directeur principal des services de greffe judiciaires au tribunal judiciaire de LAVAL ;

<u>ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DU MANS :</u>

- Madame Florence FONTAINE, directrice fonctionnelle des services de greffe judiciaires, directrice du greffe du tribunal judiciaire du MANS ;
- Madame Isabelle GRIGNE-GAZON, directrice principale des services de greffe judiciaires au tribunal judiciaire du MANS ;
- Monsieur Stéphane CORNIL, directeur principal des services de greffe judiciaires au tribunal judiciaire du MANS ;

Article 4 - Dans le cadre du processus de la commande publique, concernant les dépenses relevant des flux 3 et 4, sont habilités à constater le service fait :

COUR D'APPEL D'ANGERS et BUDGET D'INTERET COMMUN du SITE :

- Madame Clélie BLIN, directrice principale des services de greffe judiciaires, directrice du greffe de la cour ;
- Madame Joëlle TEBOUL, directrice des services de greffe judiciaires à la cour ;
- Monsieur Arnaud MARCHAND, directeur des services de greffe judiciaires à la cour ;

SERVICE ADMINISTRATIF REGIONAL :

- Monsieur Christian GRASSET, directeur délégué à l'administration régionale judiciaire ;
- Madame Hélène CHUSSEAU, directrice des services de greffe judiciaires, responsable de la gestion budgétaire ;
- Madame Brigitte BOURHIS, directrice des services de greffe judiciaires, responsable de la gestion des ressources humaines et de la formation ;
- Madame Ariane CAZÉ, directrice des services de greffe judiciaires, responsable de la gestion informatique ;
- Monsieur Didier BAREL, greffier responsable de la gestion budgétaire adjoint ;
- Monsieur Kévyn PETIT, secrétaire administratif ;

TRIBUNAL JUDICIAIRE D'ANGERS et TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS :

- Madame Fabienne GRASSET, directrice fonctionnelle des services de greffe judiciaires, directrice du greffe du tribunal judiciaire d'ANGERS ;
- Madame Solenne ROQUAIN, directrice principale des services de greffe judiciaires au tribunal judiciaire d'ANGERS ;
- Monsieur Grégory FRALO, directeur principal des services de greffe judiciaires au tribunal judiciaire d'ANGERS ;
- Madame Emilie HAUBOIS, secrétaire administrative au tribunal judiciaire d'ANGERS ;

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SAUMUR :

- Madame Patricia BEILLARD, directrice principale des services de greffe judiciaires, directrice du greffe du tribunal judiciaire de SAUMUR ;
- Madame Isabelle PELCHAT, greffière fonctionnelle au tribunal judiciaire de SAUMUR ;

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE LAVAL , TRIBUNAL DE COMMERCE DE LAVAL et BUDGET D'INTERET COMMUN DU SITE DE LA CHARTRIE :

- Madame Sophie DUCHEMIN, directrice des services de greffe judiciaires, directrice du greffe du tribunal judiciaire de LAVAL ;
- Monsieur Patrick LE GUEN, directeur principal des services de greffe judiciaires au tribunal judiciaire de LAVAL ;

TRIBUNAL JUDICIAIRE DU MANS ET TRIBUNAL DE COMMERCE DU MANS :

- Madame Florence FONTAINE, directrice fonctionnelle des services de greffe judiciaires, directrice du greffe du tribunal judiciaire du MANS ;
- Monsieur Clément CHEURET, greffier au tribunal judiciaire du MANS ;

Article 5 – Dans le cadre du processus des dépenses d'intervention, sont habilités à saisir et à valider les demandes de subventions dans CHORUS FORMULAIRES :

SERVICE ADMINISTRATIF REGIONAL :

- Monsieur Christian GRASSET, directeur délégué à l'administration régionale judiciaire ;
- Madame Hélène CHUSSEAU, responsable de la gestion budgétaire ;
- Monsieur Didier BAREL, greffier responsable de la gestion budgétaire adjoint ;

Article 6 – Dans le cadre du processus des dépenses de frais de justice, sont habilités à utiliser l'application CHORUS FORMULAIRES FRAIS DE JUSTICE :

- **En qualité de superviseurs** :
    - Monsieur Christian GRASSET, directeur délégué à l'administration régionale judiciaire ;
    - Madame Hélène CHUSSEAU, responsable de la gestion budgétaire ;
    - Madame Ariane CAZÉ, responsable de la gestion de l'informatique ;
    - Monsieur Didier BAREL, responsable de la gestion budgétaire adjoint.

- **En qualité de magistrats requérant aux fins de taxe :**
    - Monsieur Loïs RASCHEL, substitut général, secrétaire général du parquet général ;
    - Monsieur Eric BOUILLARD, procureur de la République près le TJ d'ANGERS ;
    - Madame Béatrice NECTOUX, vice-procureur de la République près le TJ d'ANGERS ;
    - Monsieur Arnaud MARIE, procureur de la République adjoint près le TJ du MANS ;
    - Madame Alexandra VERRON, procureure de la République près le TJ de SAUMUR ;
    - Madame Anne-Lyse JARTHON, procureure de la République près le TJ de LAVAL ;

- **En qualité de magistrats taxateurs** :
    - Monsieur Stéphane BENMIMOUNE, conseiller à la cour, secrétaire général de la première présidence ;
    - Madame Catherine MENARDAIS, première vice-présidente au TJ d'ANGERS ;
    - Monsieur Antoine LE VAILLAND de CHARNY, vice-président au TJ d'ANGERS ;
    - Monsieur Jérôme DUPRE, vice-président chargé de l'instruction au TJ d'ANGERS ;
    - Madame Agnès TANGUY, vice-présidente chargée de l'instruction au TJ d'ANGERS ;
    - Monsieur Mathieu FIORINI, juge d'instruction au TJ d'ANGERS ;
    - Monsieur François GENICON, président du TJ du MANS ;
    - Madame Michaele GUIVIER, première vice-présidente au TJ du MANS ;
    - Madame Maggy DELIGEON, présidente du TJ de SAUMUR ;
    - Monsieur Jean-Marc TOUBLANC, président du TJ de LAVAL.

- **<u>En qualité de valideurs</u>** :

- Madame Clélie BLIN, directrice du greffe de la cour d'appel ;
- Madame Joëlle TEBOUL, adjointe à la directrice du greffe de la cour d'appel ;
- Monsieur Jean-Marc LOEFFLER, secrétaire administratif à la cour d'appel ;
- Madame Mina EL HARRAS, secrétaire administrative au TJ d'ANGERS ;
- Madame Murielle PENHARD, secrétaire administrative au TJ d'ANGERS ;
- Madame Claudine MORIN, greffière au TJ du MANS ;
- Madame Françoise MATHIOTTE, greffière au TJ du MANS ;
- Monsieur Clément CHEURET, greffier au TJ du MANS ;
- Madame Patricia BEILLARD, directrice du greffe du tribunal judiciaire de SAUMUR ;
- Madame Céline CAILLARD, secrétaire administrative au TJ de SAUMUR ;
- Madame Julie BENOIST, greffière au TJ de SAUMUR ;
- Madame Isabelle PELCHAT, greffière fonctionnelle au TJ de SAUMUR ;
- Madame Sophie DUCHEMIN, directrice du greffe du TJ de LAVAL ;
- Madame Jeanne GIROS, adjointe administrative au TJ de LAVAL ;
- Madame Elise BESIRIK, adjointe administrative au TJ de LAVAL ;

Article 7 - Tenant compte de la mise en place d'un circuit de la dépense simplifié permettant le règlement, au niveau central, de prestations imputables sur les crédits de frais de justice réalisées au niveau local par certains prestataires,

Sont habilités à certifier les états récapitulatifs des facturations établies par lesdits prestataires :

* <u>Cour d'Appel d'ANGERS</u> :

- Titulaire : Madame Clélie BLIN, directrice du greffe de la cour ;
- Suppléants : Madame Joëlle TEBOUL, directrice de greffe à la cour et Monsieur Jean-Marc LOEFFLER, secrétaire administratif à la cour ;

* <u>Tribunal judiciaire d'ANGERS</u> :

- Titulaire : Madame Fabienne GRASSET, directrice du greffe ;
- Suppléant : Madame Emilie AUDOUIN, directrice cheffe de service ;

*<u>Tribunal judiciaire de SAUMUR</u> :

-Titulaire : Madame Patricia BEILLARD, directrice du greffe ;
- Suppléants : Madame Céline CAILLARD, secrétaire administrative, Madame Julie BENOIST, greffière, et Madame Isabelle PELCHAT, greffière fonctionnelle ;

* Tribunal judiciaire du MANS :

- Titulaire : Madame Florence FONTAINE, directrice du greffe ;
- Suppléant : Madame Isabelle GRIGNE-GAZON, directrice principale des services de greffe ;

* Tribunal judiciaire de LAVAL :

- Titulaire : Madame Sophie DUCHEMIN, directrice du greffe ;
- Suppléant : Monsieur Patrick LE GUEN, adjoint à la directrice du greffe ;

Article 8 - Se substituant à celle datée du 8 septembre 2022 et qui fut modifiée le 19 janvier 2023, la présente décision, dont une synthèse figure en annexe, sera communiquée aux personnes nommées ci-dessus, aux chefs des juridictions et aux directeurs de greffe des tribunaux du ressort de la cour d'appel d'Angers, au directeur du greffe de la cour, au directeur régional des finances publiques de la région Bretagne et du département d'Ille et Vilaine, comptable assignataire, et aux chefs de la cour d'appel de Caen. Elle sera publiée au Recueil des Actes Administratifs du Département du Maine et Loire, au Recueil des Actes Administratifs du Département de la Sarthe ainsi qu'au Recueil des Actes Administratifs du Département de la Mayenne.

Fait à ANGERS, le 2 mai 2023

LE PROCUREUR GENERAL, **LE PREMIER PRESIDENT,**

SIGNÉ **SIGNÉ**

Jacques CARRÈRE **Eric MARÉCHAL**

Ressort de la cour d'appel d'ANGERS
LISTE DES PERSONNES HABILITEES A UTILISER LES FORMULAIRES CHORUS - **ANNEXE A LA DECISION DES CHEFS DE COUR DU 2 MAI 2023**

SERVICES DEPENSIERS	NOM et PRENOM des personnes habilitées	COMMANDE PUBLIQUE - FLUX 1 – HABILITATION A EFFECTUER LES DEMANDES D'ACHAT ET A CONSTATER LE SERVICE FAIT	COMMANDE PUBLIQUE – HABILITATION A VALIDER LES DEMANDES D'ACHAT	DELEGATION DE SIGNATURE POUR LA FORMALISATION DE BON DE COMMANDE PAPIER EN CAS DE CIRCONSTANCES GRAVES	COMMANDE PUBLIQUE – FLUX 3 et 4 – HABILITATION A CONSTATER LE SERVICE FAIT	INTERVENTION – HABILITATION A SAISIR ET A VALIDER LES DEMANDES DE SUBVENTIONS	HABILITATION A UTILISER CHORUS FORMULAIRE FRAIS DE JUSTICE	FRAIS DE JUSTICE – CIRCUIT SIMPLIFIE – HABILITATION A CERTIFIER LES ETATS RECAPITULATIFS
COUR d'APPEL et BIC du PALAIS DE JUSTICE D'ANGERS	BLIN Clélie	x		x	x		VALIDEUR	x
	TEBOUL Joëlle	x		x	x		VALIDEUR	x
	MARCHAND Arnaud	x		x	x			
	LOEFFLER Jean-Marc						VALIDEUR	x
	RASCHEL loïs						REQUERANT TAXE	
	BENMIMOUNE Stéphane						TAXATEUR	
SERVICE ADMINISTRATIF REGIONAL	GRASSET Christian	x	x	x	x	x	SUPERVISEUR	
	CHUSSEAU Hélène	x	x	x	x	x	SUPERVISEUR	
	BOUHRIS Brigitte	x	x		x			
	CAZÉ Ariane	x	x		x		SUPERVISEUR	
	BAREL Didier	x	x		x	x	SUPERVISEUR	
	PETIT Kévyn	x	x		x			
TRIBUNAL JUDICIAIRE D'ANGERS et TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS	GRASSET Fabienne	x		x	x			x
	ROQUAIN Solenne	x		x	x			
	FRALO Grégory	x		x	x			
	AUDOUIN Emilie			x				x
	HAUBOIS Emilie	x		x	x			
	BROSSEAUD Patrice			x				
	FILLIATRE Mathieu			x				
	BOUILLARD Eric						REQUERANT TAXE	
	NECTOUX Béatrice						REQUERANT TAXE	
	MENARDAIS Catherine						TAXATEUR	
	LE VAILLANT DE CHARNY Antoine						TAXATEUR	
	TANGUY Agnès						TAXATEUR	
	DUPRE Jérôme						TAXATEUR	
	FIORINI Mathieu						TAXATEUR	
	EL HARRAS Mina						VALIDEUR	
	PENHARD Murielle						VALIDEUR	

SERVICES DEPENSIERS	NOM et PRENOM des personnes habilitées	COMMANDE PUBLIQUE - FLUX 1 – HABILITATION A EFFECTUER LES DEMANDES D'ACHAT ET A CONSTATER LE SERVICE FAIT	COMMANDE PUBLIQUE – HABILITATION A VALIDER LES DEMANDES D'ACHAT	DELEGATION DE SIGNATURE POUR LA FORMALISATION DE BON DE COMMANDE PAPIER EN CAS DE CIRCONSTANCES GRAVES	COMMANDE PUBLIQUE – FLUX 3 et 4 – HABILITATION A CONSTATER LE SERVICE FAIT	INTERVENTION – HABILITATION A SAISIR ET A VALIDER LES DEMANDES DE SUBVENTIONS	HABILITATION A UTILISER CHORUS FORMULAIRE FRAIS DE JUSTICE	FRAIS DE JUSTICE – CIRCUIT SIMPLIFIE – HABILITATION A CERTIFIER LES ETATS RECAPITULATIFS
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SAUMUR	BEILLARD Patricia	x		x	x		VALIDEUR	x
	PELCHAT Isabelle	x		x	x		VALIDEUR	x
	VERRON Alexandra						REQUERANT TAXE	
	DELIGEON Maggy						TAXATEUR	
	CAILLARD Céline						VALIDEUR	X
	BENOIST Julie						VALIDEUR	X
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE LAVAL, TRIBUNAL DE COMMERCE DE LAVAL et BIC Site CHARTRIE	DUCHEMIN Sophie	x		x	x		VALIDEUR	x
	LE GUEN Patrick	x		x	x			x
	JARTHON Anne-Lyse						REQUERANT TAXE	
	TOUBLANC Jean-Marc						TAXATEUR	
	GIROS Jeanne						VALIDEUR	
	BESIRIK Elise						VALIDEUR	
TRIBUNAL JUDICIAIRE DU MANS et TRIBUNAL DE COMMERCE DU MANS	FONTAINE Florence	x		x	x			x
	GRIGNE-GAZON Isabelle			x				x
	CORNIL Stéphane			x				
	MATHIOTTE Françoise						VALIDEUR	
	CHEURET Clément	x			x		VALIDEUR	
	MARIE Arnaud						REQUERANT TAXE	
	GUIVIER Michaele						TAXATEUR	
	GENICON François						TAXATEUR	
	MORIN Claudine						VALIDEUR	